



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la susdite municipalité;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité **QUE**;

Le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac, statuera, lors de la réunion régulière du 2 juillet 2019 tenu à la salle municipale à 19h30, à l'égard de la demande de dérogation mineure suivante;

L'objet de cette demande est de :

1. Rendre conforme un bâtiment principal dont les marges avant sont de 9,18m et 8,93m. Selon les dispositions du règlement de zonage, les marges avant devrait être de 10m.
2. La demande visée se situe sur le lot 13-2-2, route 295 (chemin public) Seigneurie de Madawaska, propriété de M. Jean-Marc Levesque et Mme. Nina Dumont
3. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance précitée ou faire parvenir ses commentaires par écrit à l'intention de la soussignée avant la tenue de cette séance.

Donnée à Saint-Juste-du-Lac, 12 juin 2019

Dominique Létourneau, secrétaire-trésorière
et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné résidant à Saint Juste du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 12 juin 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce douzième jour de juin deux mille dix-neuf.

Dominique Létourneau, directrice générale